



Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale
15 septembre 2011
Français
Anglais, espagnol et français
seulement

Conférence des Parties

Dixième session

Changwon (République de Corée), 10-21 octobre 2011

Point 13 de l'ordre du jour provisoire

Débat spécial: séances de dialogue

Document de base sur le segment de haut niveau réuni pour la dixième session de la Conférence des Parties

Note du Secrétariat

Résumé

À l'occasion du segment de haut niveau de la dixième session de la Conférence des Parties, les ministres et autres chefs de délégation vont se réunir en séance plénière pour trois tables rondes ministérielles où ils vont s'entretenir des réponses à apporter aux nouveaux problèmes relatifs à la désertification, à la dégradation des terres et à la sécheresse.

(a) Première table ronde: désertification, dégradation des terres, sécheresse et sécurité alimentaire: protection de la base de ressources assurant notre sécurité alimentaire. Les participants vont s'entretenir de la mise en place à long terme de systèmes agricoles (et alimentaires) durables susceptibles de résister à des chocs climatiques externes tout en réduisant au minimum les incidences de l'agriculture sur la productivité des sols et les forêts.

(b) Deuxième table ronde: la Convention dans le contexte de Rio + 20: la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, fondement d'une économie verte. Les participants vont s'entretenir de cette lutte, condition essentielle d'une viabilité mondiale. Le Président de l'Assemblée générale de l'ONU devrait faire part officiellement à la Conférence des Parties des conclusions de la réunion de haut niveau sur la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse qui aura lieu le 20 septembre, la veille de la 66^e Assemblée générale de l'Organisation.

(c) Troisième table ronde: exploitation des connaissances scientifiques pour lutter contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse: sur la voie d'une amélioration. Les participants vont s'entretenir des rapports entre science et stratégie en vue de donner une orientation permettant d'élever le niveau du processus scientifique au sein de la Convention.

On prévoit que le segment de haut niveau va donner une impulsion politique aux délibérations des pays Parties concernant les meilleurs moyens de favoriser la mise en œuvre de la Convention.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Contexte	1–4	3
II. Organisation du segment de haut niveau.....	5–9	3
III. Première table ronde: désertification, dégradation des terres, sécheresse et sécurité alimentaire: protection de la base de ressources assurant notre sécurité alimentaire.....	10–18	4
IV. Deuxième table ronde: la Convention dans le contexte de Rio + 20: la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, fondement d'une économie verte	19–25	5
V. Troisième table ronde: exploitation des connaissances scientifiques pour lutter contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse: sur la voie d'une amélioration	26–29	6
VI. Objet de l'«Initiative de Changwon»	30–33	7
VII. Résultats escomptés	34	8

I. Contexte

1. Le segment de haut niveau de la dixième session de la Conférence des Parties aura lieu les 17 et 18 octobre 2011 à Changwon, en République de Corée.
2. Le segment de haut niveau sera organisé par le pays d'accueil en consultation avec la Bureau de la Conférence des Parties et le Secrétariat. Les ministres et les chefs de délégation des 194 Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification vont donner une impulsion politique aux délibérations des Parties et guider les négociateurs selon les besoins, notamment à propos de questions énoncées dans le plan stratégique décennal et le cadre de la Convention en vue d'améliorer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018) (la Stratégie).
3. On prévoit que, grâce à l'impulsion donnée par la huitième session de la Conférence des Parties avec l'adoption de la Stratégie et renforcée par la neuvième de ces sessions, la Conférence des Parties va faire date à Changwon dans le processus de la Convention.
4. Le Secrétariat, pour aider les délégations à se préparer en vue du segment de haut niveau, a rédigé cette note d'information, qui porte sur certaines des questions que les ministres et les chefs de délégation seront invités à débattre lors de leurs délibérations.

II. Organisation du segment de haut niveau

5. Le segment de haut niveau sera marqué par des séances plénières qui seront organisées sous la forme de trois tables rondes ministérielles.
6. On prévoit que pour chaque table ronde ministérielle, le président de la dixième session de la Conférence des Parties va inviter un maximum de cinq panélistes à prononcer quelques mots d'introduction et à lancer un dialogue interactif. Les panélistes seront choisis selon une répartition géographique. Un animateur sera invité à mener le débat et les échanges entre les panélistes et l'auditoire.
7. La cérémonie d'ouverture du segment de haut niveau, qui aura lieu le lundi 17 octobre, va commencer par une allocution de bienvenue du président de la dixième session de la Conférence des Parties. Celle-ci sera suivie d'un message du Secrétaire général de l'ONU et d'une déclaration du Secrétaire exécutif de la Convention.
8. À la suite de la cérémonie d'ouverture, des déclarations ministérielles seront prononcées au nom de chacun des groupes régionaux et des groupes d'intérêt (Afrique, Amérique latine et Caraïbes, Asie, Europe centrale et orientale et groupe composé de l'Australie, du Canada, des États-Unis, du Japon, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande et de la Suisse). Les noms des orateurs seront communiqués au Secrétariat de la Convention avant ou pendant la première semaine de la dixième session de la Conférence des Parties.
9. Les thèmes à aborder lors des tables rondes comprennent les suivants:
 - (a) Première table ronde: désertification, dégradation des terres, sécheresse et sécurité alimentaire: protection de la base de ressources assurant notre sécurité alimentaire. Les ministres et autres chefs de délégation vont s'entretenir de la mise en place à long terme de systèmes agricoles (et alimentaires) durables susceptibles de résister à des chocs climatiques externes tout en réduisant au minimum les incidences de l'agriculture sur la productivité des sols et les forêts.
 - (b) Deuxième table ronde: la Convention dans le contexte de Rio + 20: la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, fondement d'une

économie verte. Les ministres et autres chefs de délégation vont s'entretenir de cette lutte, condition essentielle d'une viabilité mondiale. Le Président de l'Assemblée générale de l'ONU devrait faire part officiellement à la Conférence des Parties des conclusions de la réunion de haut niveau sur la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse qui aura lieu le 20 septembre, la veille de la 66^e Assemblée générale de l'Organisation.

(c) Troisième table ronde: exploitation des connaissances scientifiques pour lutter contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse: sur la voie d'une amélioration. Les ministres et autres chefs de délégation vont s'entretenir des rapports entre science et stratégie en vue de donner une orientation permettant d'élever le niveau du processus scientifique au sein de la Convention.

III. Première table ronde: désertification, dégradation des terres, sécheresse et sécurité alimentaire: protection de la base de ressources assurant notre sécurité alimentaire

10. En 2010, il y avait 925 millions de personnes sous-alimentées dans le monde, dont 98 % vivaient dans des pays en voie de développement. En raison de conditions difficiles dues à des interactions complexes entre facteurs climatiques et humains, de nombreuses zones arides des pays en développement souffrent d'une insécurité structurelle sur le plan alimentaire.

11. La famine actuelle qui sévit dans la Corne de l'Afrique prouve la nécessité d'élaborer des systèmes de production résistant mieux à la sécheresse qui renforcent la capacité des agriculteurs et des éleveurs de faire face à des sécheresses prolongées.

12. Selon le Rapport de 2008 sur le développement dans le monde¹, il est clair que les investissements dans l'agriculture ont chuté de façon spectaculaire depuis 20 ans et que de tels investissements peuvent avoir des incidences importantes sur la réduction de la pauvreté. En outre, depuis 30 ans, de nombreux progrès ont été accomplis en vue d'élaborer une vaste gamme de pratiques de gestion durable des sols dans les zones arides. Certaines de ces pratiques, désormais employées à grande échelle, ont conduit à des solutions bénéfiques sur tous les plans dans le sens où elles améliorent la situation de l'environnement, accroissent la production agricole et réduisent la pauvreté rurale. On peut améliorer la sécurité alimentaire des populations rurales démunies des zones arides grâce à des mesures de développement d'une vaste gamme de pratiques éprouvées de gestion durable des sols, ce qui aura de multiples avantages, depuis l'amélioration de la sécurité alimentaire des ménages jusqu'à l'augmentation de la résistance à la sécheresse.

13. Dans le cadre de l'ordre du jour international relatif à la sécurité alimentaire, la Convention et ses 194 Parties, qui s'occupent de questions concernant la terre, ont un rôle clef à jouer en exhortant les gouvernements à élaborer des politiques nationales et à investir davantage dans les techniques et les pratiques de gestion durable des sols afin de rétablir la productivité des terres dégradées, de réduire la pauvreté rurale et d'améliorer la sécurité alimentaire sur le plan national.

14. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), on obtient la sécurité alimentaire lorsque «toutes les populations disposent constamment d'un accès physique, économique et social à une nourriture suffisante, sûre et nutritive qui

¹ Rapport de 2008 sur le développement dans le monde. L'agriculture en faveur du développement (op. 2007). Washington (D.C.): Banque mondiale.
<http://siteresources.worldbank.org/INTWDR2008/Resourcess/WDR_00_book.pdf>

correspondre à leurs besoins alimentaires et à leurs préférences diététiques en vue d'une vie active et saine²». Un sixième de la population mondiale, dont la grande majorité vit dans des zones arides, ne bénéficie pas de telles conditions.

15. D'après la Stratégie, on en a déjà beaucoup fait dans les zones arides, mais il reste beaucoup à y faire. Il est essentiel de mettre en valeur et d'analyser les succès en matière d'agriculture et de gestion durable des sols, d'élaborer des stratégies d'amélioration et de voir comment réduire ou supprimer ce qui s'oppose à ces améliorations.

16. Des politiques et des stratégies de décentralisation effective de la prise de décision sont nécessaires. Un nombre croissant de pays ont déjà une certaine expérience à ce propos, qu'ils pourraient partager avec d'autres. En outre, la gouvernance locale des ressources implique la création d'instances dirigeantes au niveau des villages et entre les villages en vue de la gestion commune de nouveaux moyens de production.

17. Il existe un potentiel considérable de partage de l'expérience des pratiques exemplaires en matière de gestion durable des sols. Sur le plan national, il est urgent de formuler des stratégies en tenant compte des succès remportés dans le domaine de la gestion durable des sols. Le partage de l'expérience entre les pays de chaque région est souhaitable pour toutes les Parties afin qu'elles en bénéficient.

18. Les questions à débattre par les ministres et autres chefs de délégation pourraient inclure les suivantes.

(a) Amélioration de la productivité des sols: quels sont les principaux problèmes auxquels font face les gouvernements pour améliorer et garantir la sécurité alimentaire des habitants des zones arides?

(b) Définition de politiques nationales et d'un cadre législatif visant à améliorer la productivité des sols: quelles sont les mesures stratégiques recommandées pour inciter davantage d'utilisateurs des sols à investir leur travail et leurs compétences dans l'amélioration de la gestion durable des sols?

(c) Obtention de la sécurité alimentaire en renforçant les activités en synergie: comment créer des programmes efficaces de lutte contre la désertification dans les zones arides?

IV. Deuxième table ronde: la Convention dans le contexte de Rio + 20: la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, fondement d'une économie verte

19. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio + 20) va être organisée conformément à la résolution 64/236 de l'Assemblée générale de l'ONU. Elle aura lieu au Brésil du 4 au 6 juin 2012 pour marquer le vingtième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, organisée à Rio de Janeiro en 1992, et le dixième anniversaire du Sommet mondial sur le développement durable, organisé à Johannesburg en 2002. Ce sera une conférence organisée au plus haut niveau, qui réunira des chefs d'État et de gouvernement et qui donnera lieu à un document politique spécifique.

20. Les débats à ce sujet lors du segment de haut niveau de la dixième session de la Conférence des Parties vont offrir aux Parties un contexte approprié pour échanger des vues

² Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale, Sommet mondial de l'alimentation, 13-17 novembre 1996. <<http://www.fao.org/docrep/003/w3613e/w3613e00.htm>>

et chercher des moyens de positionner la Convention pour la conférence Rio + 20, sachant que la Convention est issue de la Conférence de 1992 sur l'environnement et le développement.

21. La Convention est un instrument unique dans la mesure où elle intègre des éléments à la fois écologiques et sociétaux. Il est donc primordial qu'une base scientifique robuste fondée sur l'expérience de disciplines multiples soutienne et informe les activités de mise en œuvre de la Convention.

22. Les objectifs de Rio + 20 sont de renouveler l'engagement politique en vue d'un développement durable, d'évaluer les progrès accomplis à ce jour et les lacunes qui restent dans la mise en œuvre des conclusions des grands sommets sur le développement durable et de faire face à des problèmes nouveaux et émergents. La conférence Rio + 20 sera axée sur deux grands thèmes: une économie verte dans le contexte d'un développement durable et de l'élimination de la pauvreté et un cadre institutionnel en faveur d'un développement durable.

23. Les points relatifs à un développement durable à aborder lors de la conférence Rio + 20 sont les suivants: accès à une énergie renouvelable, conservation des ressources en eau, sécurité alimentaire, écosystèmes océaniques, urbanisation, dynamique démographique et préparation aux catastrophes. Les questions concernant les sols sont essentielles pour la majorité des points évoqués ci-dessus. La conférence pourra-t-elle faire évoluer la compréhension mondiale de la priorité partagée pour le programme relatif aux sols et permettre d'aborder les problèmes de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse?

24. Le cadre institutionnel d'un développement durable doit être rationalisé et renforcé. Une proposition consiste à créer une agence mondiale pour l'environnement. Une autre consiste à fédérer les institutions de l'ONU autour du thème «Unité d'action des Nations Unies».

25. Les questions à débattre par les ministres et autres chefs de délégation pourraient comprendre celles-ci:

(a) Quels mécanismes faudrait-il envisager pour contribuer efficacement à la prise en compte de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse dans le cadre d'une économie verte?

(b) Vingt ans s'étant écoulés entre la Conférence sur l'environnement et le développement et Rio + 20, sommes-nous prêts à prendre des mesures améliorées en ce qui concerne la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse?

V. Troisième table ronde: exploitation des connaissances scientifiques pour lutter contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse: sur la voie d'une amélioration

26. La teneur de la concertation nationale de haut niveau qui a eu lieu à Bonn, en Allemagne, en mai 2008, et les délibérations lors de cette concertation sont fondées sur la décision 3/COP.8, qui présente les objectifs opérationnels de la Stratégie. Les participants à la réunion ont conclu qu'il faudrait établir et poursuivre une intégration plus complète des activités et des conclusions scientifiques critiques, et notamment des rapports significatifs existant entre science et stratégie, en vue d'améliorer la mise en œuvre de la Convention. En outre, la décision 18/COP.9 a appelé à des mesures permettant à la Convention de devenir une autorité mondiale à propos des connaissances scientifiques et techniques

relatives à la désertification, à la dégradation des terres et à l'atténuation des effets de la sécheresse. Des objectifs spécifiques de la Stratégie soulignent ces aspirations.

27. Le dialogue qu'il est proposé d'établir entre décideurs et scientifiques lors du segment de haut niveau est conçu dans le cadre du processus de suivi des conclusions et des recommandations de la première Conférence scientifique de la Convention et des décisions connexes adoptées par les Parties lors de la neuvième session de la Conférence des Parties. Le dialogue aura pour objectifs:

(a) D'exploiter les connaissances scientifiques et de contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie en harmonisant les opinions et en établissant une perspective intégrée des questions critiques relatives à la désertification, à la dégradation des terres et à la sécheresse correspondant à la prise de décision et à la formulation de politiques concernant les sols à tous les niveaux;

(b) De songer à des solutions pour améliorer les politiques relatives aux sols;

(c) De promouvoir la sensibilisation du public aux connaissances scientifiques qui lient la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse aux grands problèmes mondiaux (tels que la sécurité alimentaire, la pauvreté, le changement climatique, la rareté de l'eau, la biodiversité et les migrations forcées).

28. Ce dialogue devrait contribuer à améliorer la transmission de connaissances scientifiques aux décideurs et à mieux faire comprendre les liens qui existent entre la Convention et diverses autres questions.

29. Les questions à débattre par les ministres et autres chefs de délégation pourraient comprendre les suivantes:

(a) Comment la Convention peut-elle établir un lien entre science et stratégie et offrir aux décideurs des informations pertinentes sur des pratiques durables en matière d'occupation des sols dans les écosystèmes touchés?

(b) Quel type d'incitations faudrait-il mettre en place pour récompenser les exploitants des sols de leur apport au bien-être mondial en améliorant l'état des écosystèmes touchés?

(c) Quels mécanismes faudrait-il envisager pour transmettre efficacement des connaissances scientifiques et techniques de pointe afin d'obtenir de meilleures informations sur la mise en œuvre de la Convention à tous les niveaux?

VI. Objet de l'«Initiative de Changwon»

30. En tant que présidente de la dixième session de la Conférence des Parties, la République de Corée, par l'intermédiaire du Service forestier coréen, va profiter du segment de haut niveau de cette session pour lancer une initiative appelée «Initiative de Changwon», qui a pour but de tirer parti du potentiel de la Convention de contribuer aux activités mondiales de promotion d'un développement durable.

31. Le but de l'«Initiative de Changwon» est de mobiliser davantage les Parties et les partenaires afin qu'ils fassent des efforts communs pour mettre en œuvre la Convention et offrir des avantages connexes sur le plan mondial.

32. L'objectif de l'«Initiative de Changwon» est de compléter les grandes activités lancées depuis l'adoption de la Stratégie en 2007. On se focalisera en particulier sur la nécessité de définir des buts et sur le renforcement des partenariats afin d'améliorer la mise en œuvre de la Convention.

33. Afin d'optimiser le potentiel de l'«Initiative de Changwon» d'amener des changements, on fera porter cette initiative sur des points clefs et notamment sur l'amélioration du niveau des échanges scientifiques au sein de la Convention afin d'en faire une autorité mondiale en matière de connaissances scientifiques et techniques relatives à la désertification, à la dégradation des terres et à la sécheresse, sur la mobilisation des entreprises et du secteur privé en vue d'améliorer la mise en œuvre de la Convention et sur la promotion de pratiques correctes grâce à la création d'un prix baptisé «La terre, source de vie».

VII. Résultats escomptés

34. Un résumé des conclusions des tables rondes ministérielles et les débats sur l'«Initiative de Changwon» seront présentés dans les recommandations finales du président de la Conférence des Parties. Un représentant des entreprises apportera aussi une contribution en tenant compte des conclusions du forum des entreprises qui aura lieu parallèlement à la session de la Conférence des Parties. Le résumé du président sera communiqué aux participants à la session réunis en séance plénière afin qu'ils l'étudient de façon approfondie.
